



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

N° C05_02_2026_05 - Déploiement des services aux jeunes et soutien associatif 2026
- Maison Pour Tous Cœur du Mellois (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs MPT 2026*
- *Contrat d'engagement républicain*
- *Statuts MPT*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	65	8	73	17

Pour : 70	Abstention : 0	Contre : 3	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), BLAUD Philippe (pouvoir donné à RACINE Eric), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à BINET Frédérique), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Déploiement des services aux jeunes et soutien associatif 2026 - Maison Pour Tous Cœur du Mellois (annexes)

Annexe(s) :

- Convention d'objectifs MPT 2026
- Contrat d'engagement républicain
- Statuts MPT

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Considérant l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 11 décembre 2025 ;

Il convient d'engager une réflexion sur l'extension des services à destination des jeunes à l'échelle du territoire communautaire, en rappelant que les bassins de La Mothe-Saint-Héray et de Chef-Boutonne ne disposaient jusqu'à présent d'aucun point jeunes.

Afin de répondre à ce constat, l'ouverture d'un point jeunes à La Mothe-Saint-Héray, géré en régie, est envisagée après les vacances d'avril. Pendant la période transitoire de reprise en régie par la communauté de communes Mellois en Poitou, soit du 1^{er} janvier au 3 mai 2026 inclus, il convient de conventionner avec la Maison Pour Tous Cœur du Mellois.

S'agissant du secteur de Chef-Boutonne, la communauté de communes réaffirme son soutien au service associatif porté par la Maison Pour Tous Cœur du Mellois, au regard du rôle essentiel qu'elle exerce en faveur des jeunes sur ce territoire.

Le projet mené par l'association, conforme à son objet statutaire et destiné au public jeune, s'inscrit dans l'intérêt communautaire. Un partenariat existe de longue date entre la communauté de communes et l'association.

Les actions conduites répondent aux objectifs de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 signée avec la CAF et la MSA Poitou, ainsi qu'à ceux du Projet Éducatif de Territoire 2024-2027. Par son action socio-éducative, la Maison Pour Tous Cœur du Mellois développe, en lien avec les acteurs locaux, des dispositifs d'accueil et d'animation à destination des jeunes.

Il apparaît en conséquence nécessaire de formaliser ce partenariat par la conclusion d'une convention entre la communauté de communes Mellois en Poitou et l'association Maison Pour Tous Cœur du Mellois, en cohérence avec le projet de territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association « La Maison Pour Tous Cœur du Mellois », dans les conditions précitées ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget :

- de 25 000 € au titre de l'année 2026, pour le portage d'un point jeunes à Chef-Boutonne
- de 5 000€ au titre de la période transitoire, pour le portage d'un point jeunes à La Mothe-Saint-Héray

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention avec l'association « La Maison Pour Tous Cœur du Mellois » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président